



Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 7 novembre 2011

La réforme sur les armes en débat en décembre au Sénat

Le Comité Guillaume Tell qui interpelle depuis plusieurs mois le Gouvernement, l'Elysée et les sénateurs salue l'initiative du groupe parlementaire UMP du Sénat qui vient de réserver sa « niche parlementaire » du 8 décembre 2011 à la discussion et au vote de la proposition de loi visant à réformer la législation sur les armes à feu. Ce texte voté en première lecture à l'unanimité gauche-droite à l'Assemblée nationale le 25 janvier dernier a pour objectif de clarifier et simplifier la réglementation pour les utilisateurs légaux d'armes à feu et de renforcer les sanctions contre les délinquants utilisant des armes à feu. **Cette réforme est très attendue depuis des années par les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu que sont les chasseurs, les tireurs sportifs, les amateurs de ball-trap, les collectionneurs et les armuriers.** Elle répond aussi à l'exigence européenne de transcription en droit français de la modification de la directive européenne sur les armes votée en 2008.

Le Comité Guillaume Tell qui a rencontré il y a quelques semaines le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, a plaidé pour une inscription rapide de ce texte au Sénat puis à l'Assemblée, afin d'avoir un vote définitif avant la fin de la session en février 2012. Le Comité constate avec satisfaction que le ministre a tenu sa promesse, malgré l'encombrement législatif du Parlement.

Dans le prolongement des deux accords signés en mai et juillet 2011 avec les ministres de l'Intérieur et de la Défense et sur la partie législative et réglementaire de cette réforme, le Comité poursuit ses négociations avec les parlementaires de toutes les sensibilités afin d'obtenir un texte consensuel.

L'objectif est d'avoir un toilettage significatif du texte voté en première lecture à l'Assemblée qui avait provoqué une vague de protestations au sein des utilisateurs légaux d'armes à feu en raison du vote de certains amendements sans la moindre concertation.

Toutes les organisations membres du Comité vont rapidement mobiliser leurs clubs et leurs fédérations départementales afin qu'ils sensibilisent les parlementaires de leur département à l'importance de ce texte pour les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@accesy.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Française de Tir (FFTir), la Fédération Française de Ball-trap (FFBT), l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC), la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM).